

Bureau de la CLE – SAGE Nappe de Beauce

Le mardi 24 février 2026



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu du bureau de CLE du 15 décembre 2025 ;
2. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre ;
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26 – *Thierry NAIZOT, DREAL Centre* ;
4. Gouvernance - Arrêté de CLE : évolution de la composition du collège n°1 ;
5. Points divers.

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



1. Validation du compte-rendu du bureau de CLE du 15 décembre 2025

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



2. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



2. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

Etude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau (Telosia + Hydriad)

- Suivi par la cellule d'animation et la DDT d'Eure-et-Loir
- Dernier COPIL le 22 octobre 2025 à Chartres
- Réunion publique le 26 novembre 2025 à Cloyes-les-Trois-Rivières
- Les forages proximaux bénéficient d'une dérogation dans l'arrêté cadre sécheresse eaux superficielles d'Eure-et-Loir : pas soumis aux restrictions de prélèvements en cas de crise.



Position du Préfet d'Eure-et-Loir (28) : Courriel reçu le 16 janvier 2026, de la part de M. Erwan BLONDEL, Chef de service Gestion des Risques de l'Eau et de la Biodiversité, DDT 28

« Il souhaite que la CLE du SAGE Nappe de Beauce, (...) prenne une décision ou délibération concernant le statut de l'étude d'incidence des forages proximaux sur le débit de l'Aigre, et en particulier qu'elle confirme ou infirme l'impact des forages étudiés sur débit de l'Aigre.

Cette délibération du SAGE éclairera le préfet d'Eure-et-Loir dans ses futures décisions. »

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

2. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre



Objectifs de l'étude

- Diminuer l'impact des ouvrages les plus pénalisants sur le débit d'étiage du cours d'eau ;
- Proposer des solutions alternatives permettant de réduire leur impact ;
- Gain de débit suffisant pour satisfaire le DCR : 440 l/s et le DOE : 330 l/s en moyenne 8 années sur 10.

Conclusions phase 1 :

- 17 forages qui ont une incidence directe sur le débit de l'Aigre contre 7 en 2011 ;
- Le gain de débit moyen journalier à atteindre pour respecter le DOE 8 années sur 10 est de **50 l/s**.



Code BSS	Débit prélevé sur l'Aigre à Q25% (m³/h)	Débit cumulé (m³/h)	Débit prélevé sur l'Aigre Q25% (l/s)	Débit cumulé (l/s)
03613X0083	95,1	95,1	26,4	26,4
03613X0071	48,5	143,6	13,5	39,9
03613X0080	47,6	191,2	13,2	53,1
03613X0093	47,2	238,4	13,1	66,2
03613X0084	45,6	284	12,7	78,9
03618X0081	44,3	328,3	12,3	91,2
03613X0107	32,7	361	9,1	100,3
03614X0133	18,9	379,9	5,3	105,5
03613X0108	18,8	398,7	5,2	110,8
03613X0103	13,3	412	3,7	114,4
03614X0091	11,9	423,9	3,3	117,8
03614X0115	10,9	434,8	3,0	120,8
03614X0099	7,7	442,5	2,1	122,9
03614X0084	2,2	444,7	0,6	123,5
03614X0031	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0092	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0100	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0102	0,0	444,7	0,0	123,5
Ouvrages en aval de la station hydrométrique				
03613X0102	87,5	87,5	24,3	24,3
03613X0086	53,6	141,1	14,9	39,2
03613X0170	18,8	159,9	5,2	44,4
03613X0106	0,0	159,9	0,0	44,4

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

2. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre



Conclusions phases 2 et 3 :

- 12 forages (+1) retenus dont l'impact dépasse les 5 l/s
- Solutions retenues : Déplacements forages (création de nouveaux forages) + cession forage CD28

Forages proximaux	gain attendu (l/s)	Solution	forages
03613X0086 - 03613X0170	20,1	Nouveau forage	F1 - F2
03613X0102	24,3	Nouveau forage	F1 ou F1bis
03613X0107 - 03613X0103	12,8	Substitution 03613X0107 - 03613X0103	03613X0155
03613X0084	12,7	Nouveau forage	F1
03613X0071	13,5	Nouveau forage	F1
03613X0108 - 03613X0080	18,4	Nouveau forage	F1 - F2
03613X0083 - 03613X0093	39,5	Nouveaux forages	F1 - F2 - F3
03614X0133 - 03618X0081	17,6	Remplacement 03618X0081	F1
		Substitution 03618X0081	03618X0060
		Substitution 03618X0133	03618X0095
	158,9	11 nouveaux forages, 3 substitutions	

Avis du bureau de la CLE



Code BSS	Débit prélevé sur l'Aigre à Q25% (m³/h)	Débit cumulé (m³/h)	Débit prélevé sur l'Aigre Q25% (l/s)	Débit cumulé (l/s)
03613X0083	95,1	95,1	26,4	26,4
03613X0071	48,5	143,6	13,5	39,9
03613X0080	47,6	191,2	13,2	53,1
03613X0093	47,2	238,4	13,1	66,2
03613X0084	45,6	284	12,7	78,9
03618X0081	44,3	328,3	12,3	91,2
03613X0107	32,7	361	9,1	100,3
03614X0133	18,9	379,9	5,3	105,5
03613X0108	18,8	398,7	5,2	110,8
03613X0103	13,3	412	3,7	114,4
03614X0091	11,9	423,9	3,3	117,8
03614X0115	10,9	434,8	3,0	120,8
03614X0099	7,7	442,5	2,1	122,9
03614X0084	2,2	444,7	0,6	123,5
03614X0031	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0092	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0100	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0102	0,0	444,7	0,0	123,5
Ouvrages en aval de la station hydrométrique				
03613X0102	87,5	87,5	24,3	24,3
03613X0086	53,6	141,1	14,9	39,2
03613X0170	18,8	159,9	5,2	44,4
03613X0106	0,0	159,9	0,0	44,4

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26

Thierry NAIZOT, DREAL Centre

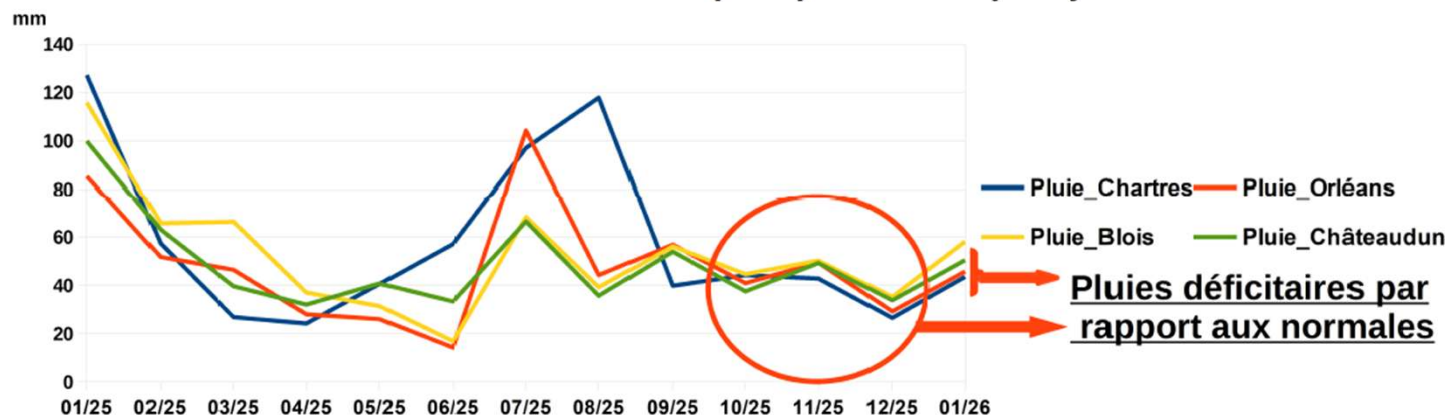

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

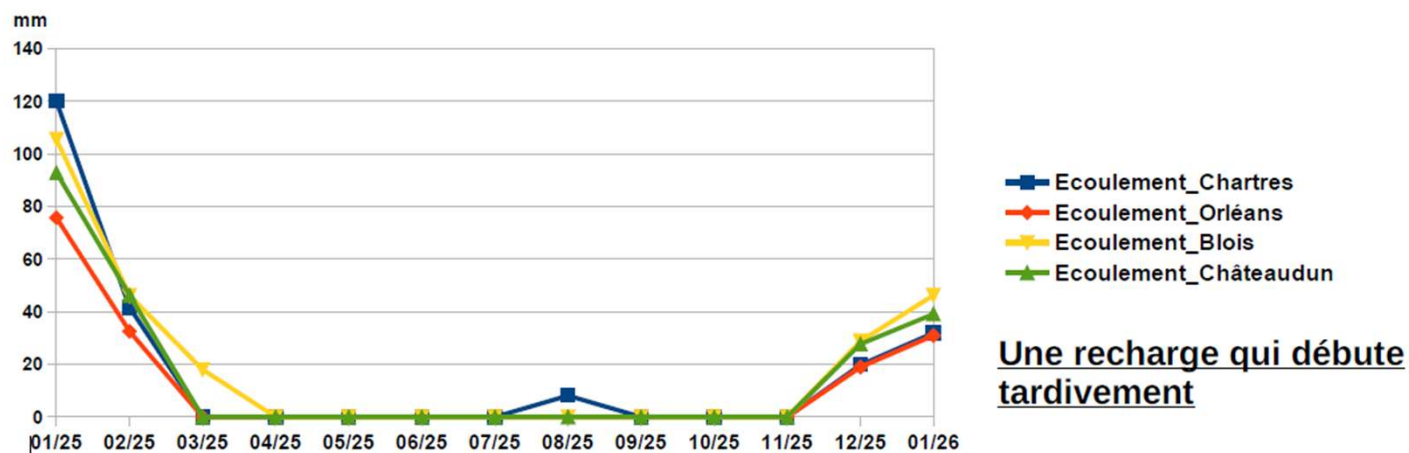


3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26

Evolution des des cumuls mensuels de précipitations depuis janvier 2025



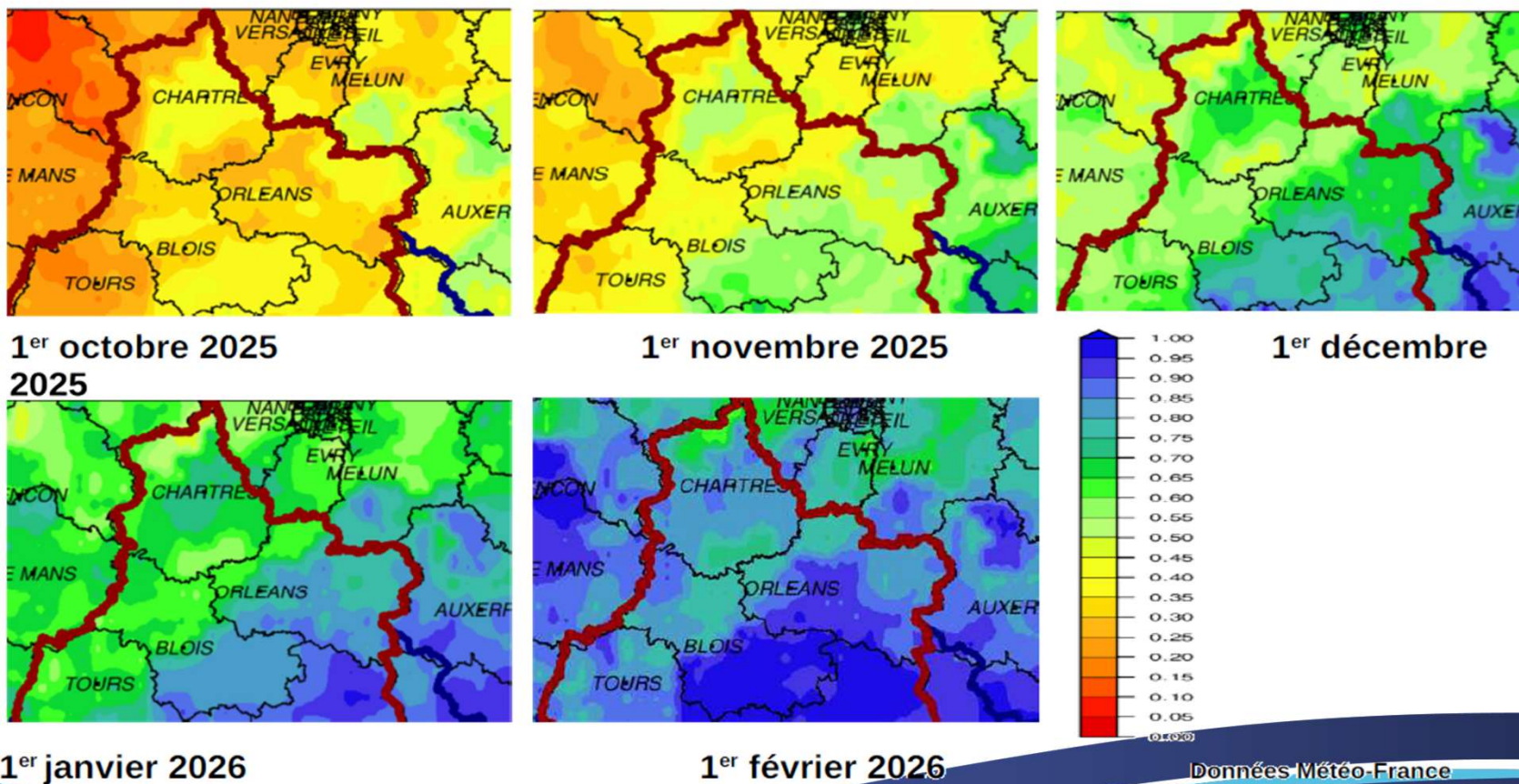
Evolution des cumuls mensuels de pluies efficaces pour l'infiltration et la recharge



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26

Évolution de l'humidité des sols du 1 octobre 2025 au 1 février 2026



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



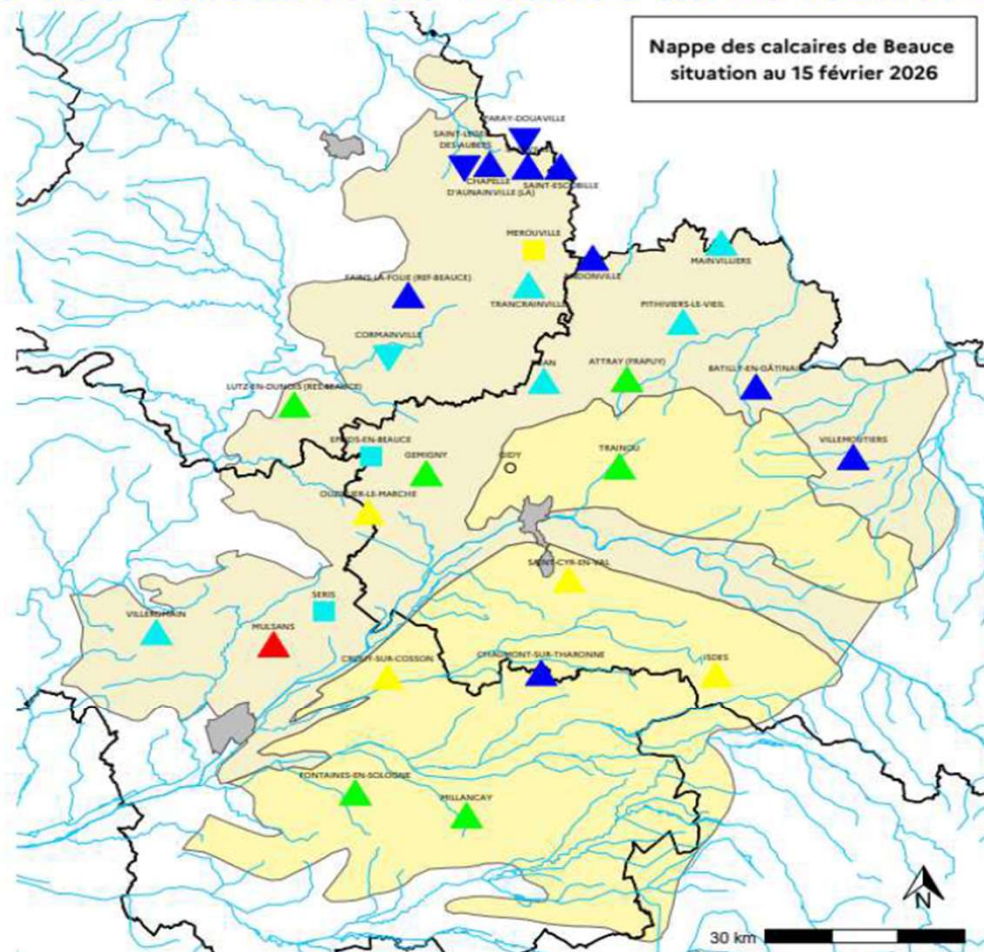
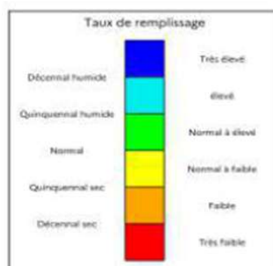
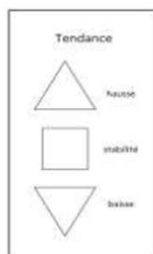
3. Etat Situation de la nappe des Calcaires de Beauce au 15 février 2025

associés



Contexte géologique

- calcaires à l'affleurement
- calcaires sous recouvrement



Le taux de remplissage est apprécié en comparant le niveau piézométrique calculé chaque semaine à sa fréquence de retour puis exprimé par classes dans une gamme de valeurs allant d'un taux de remplissage très élevé à très faible. Les fréquences de retour sont calculées sur la période 1995-2024. La tendance traduit l'évolution du niveau durant la semaine précédant l'analyse.

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

Situation de la nappe de la Craie au 15 février 2025

3. Etat q

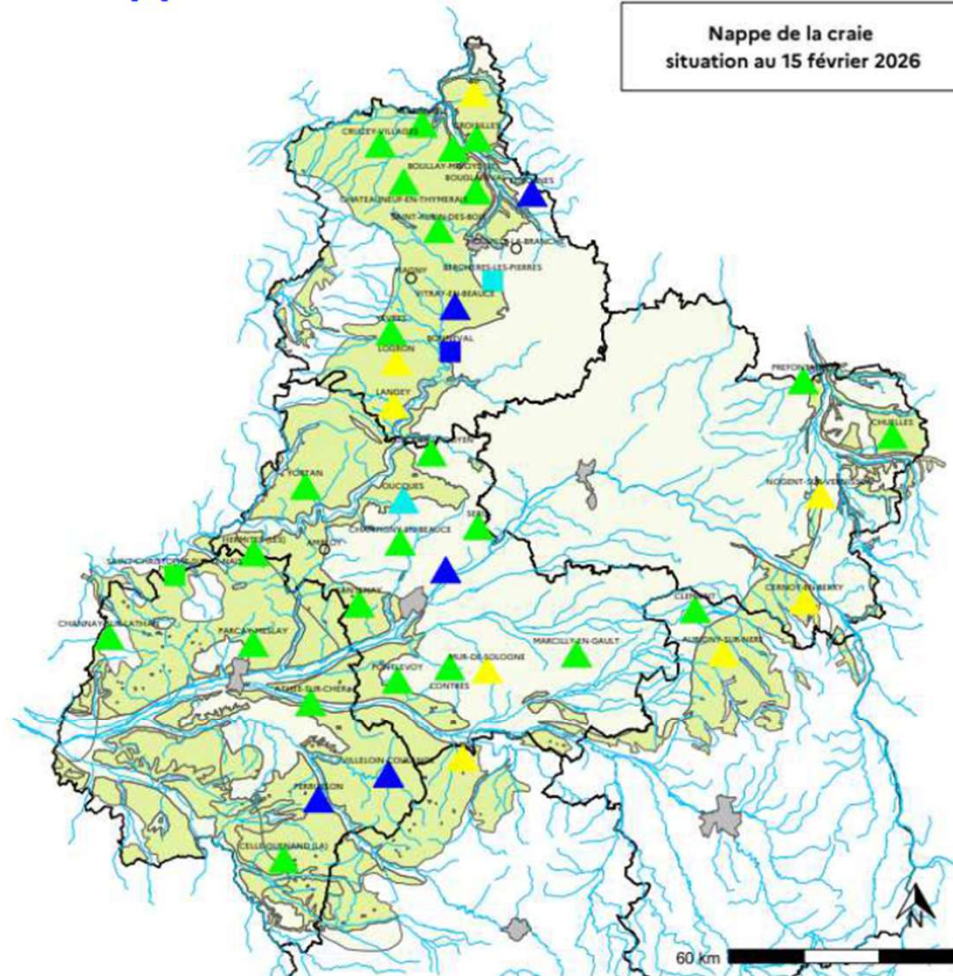
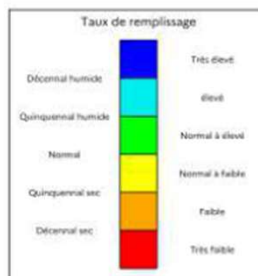
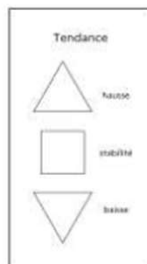


Associés



Contexte hydrogéologique

- nappe libre
- nappe captive sous recouvrement

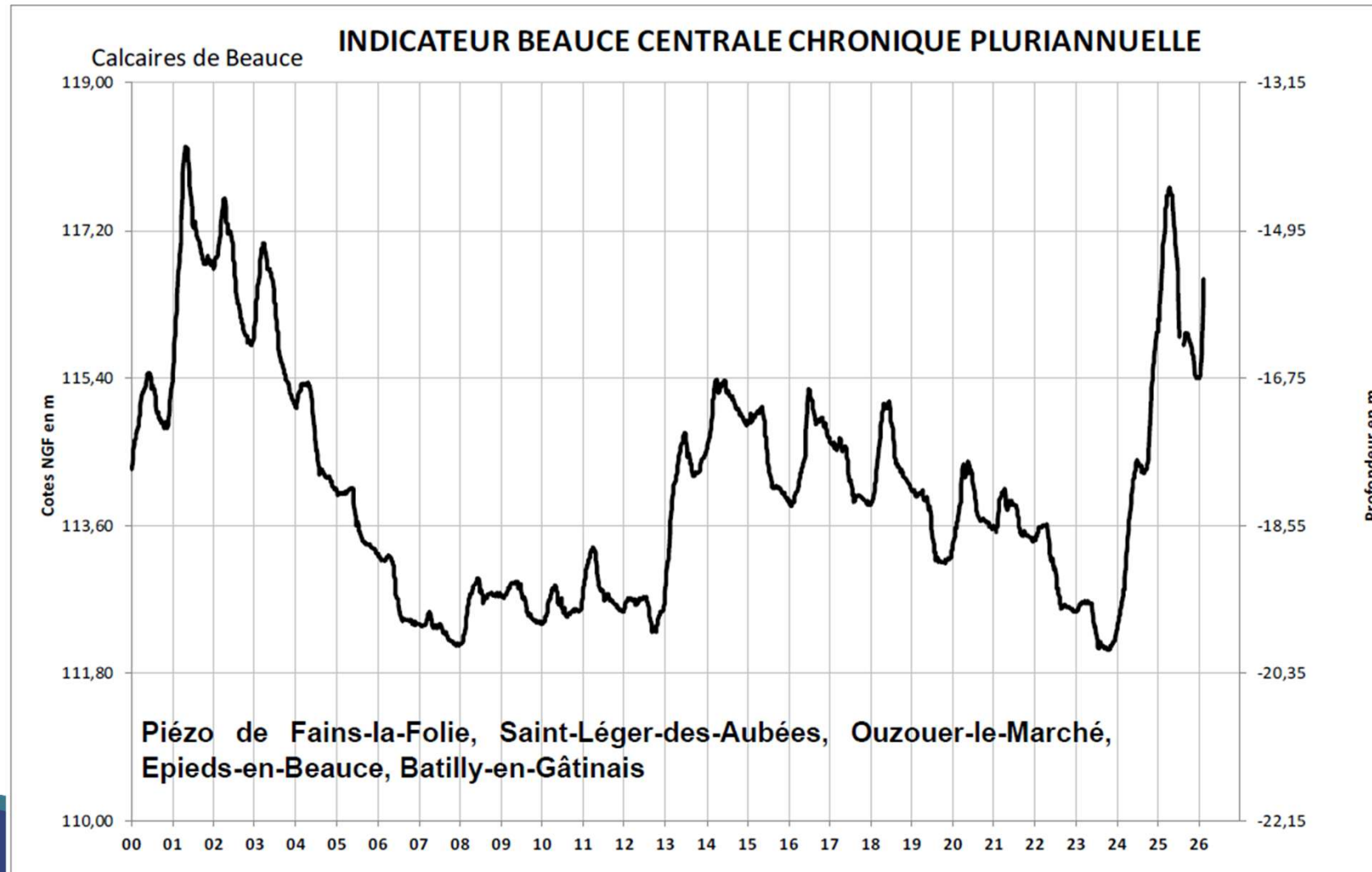


Le taux de remplissage est apprécié en comparant le niveau piézométrique calculé chaque semaine à sa fréquence de retour puis exprimé par classes dans une gamme de valeurs allant d'un taux de remplissage très élevé à très faible. Les fréquences de retour sont calculées sur la période 1995-2024. La tendance traduit l'évolution du niveau durant la semaine précédant l'analyse.

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



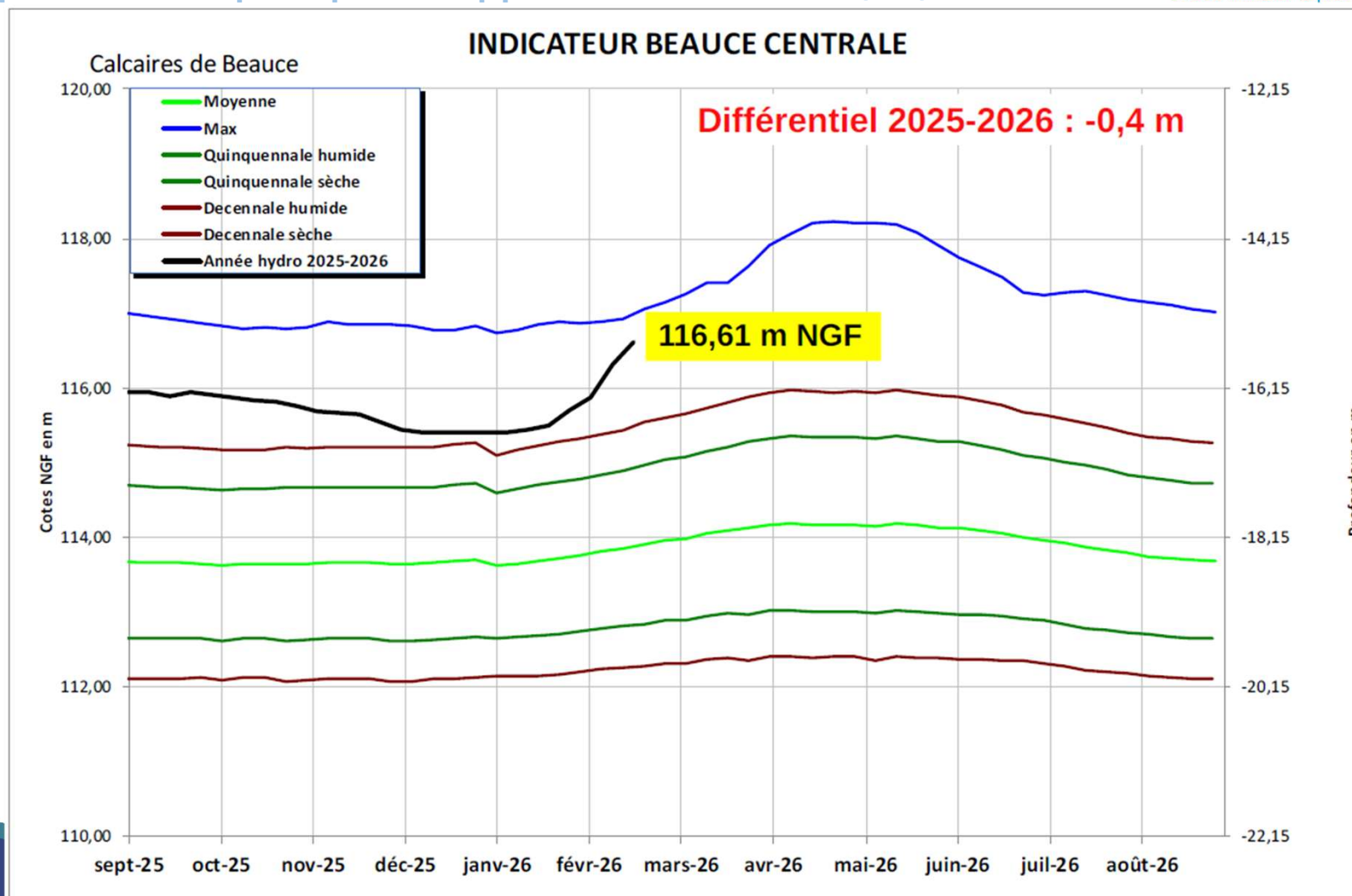
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

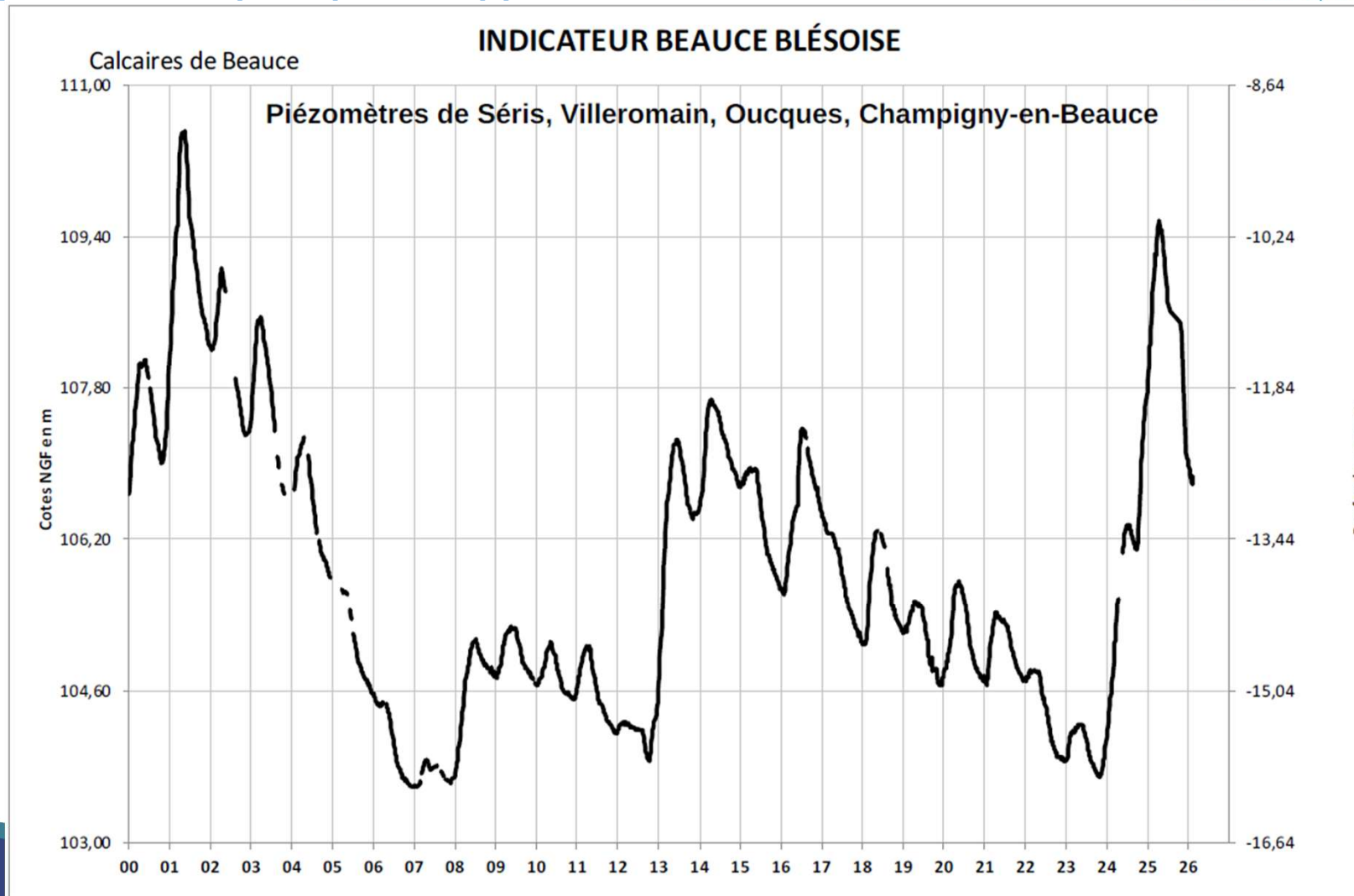


3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

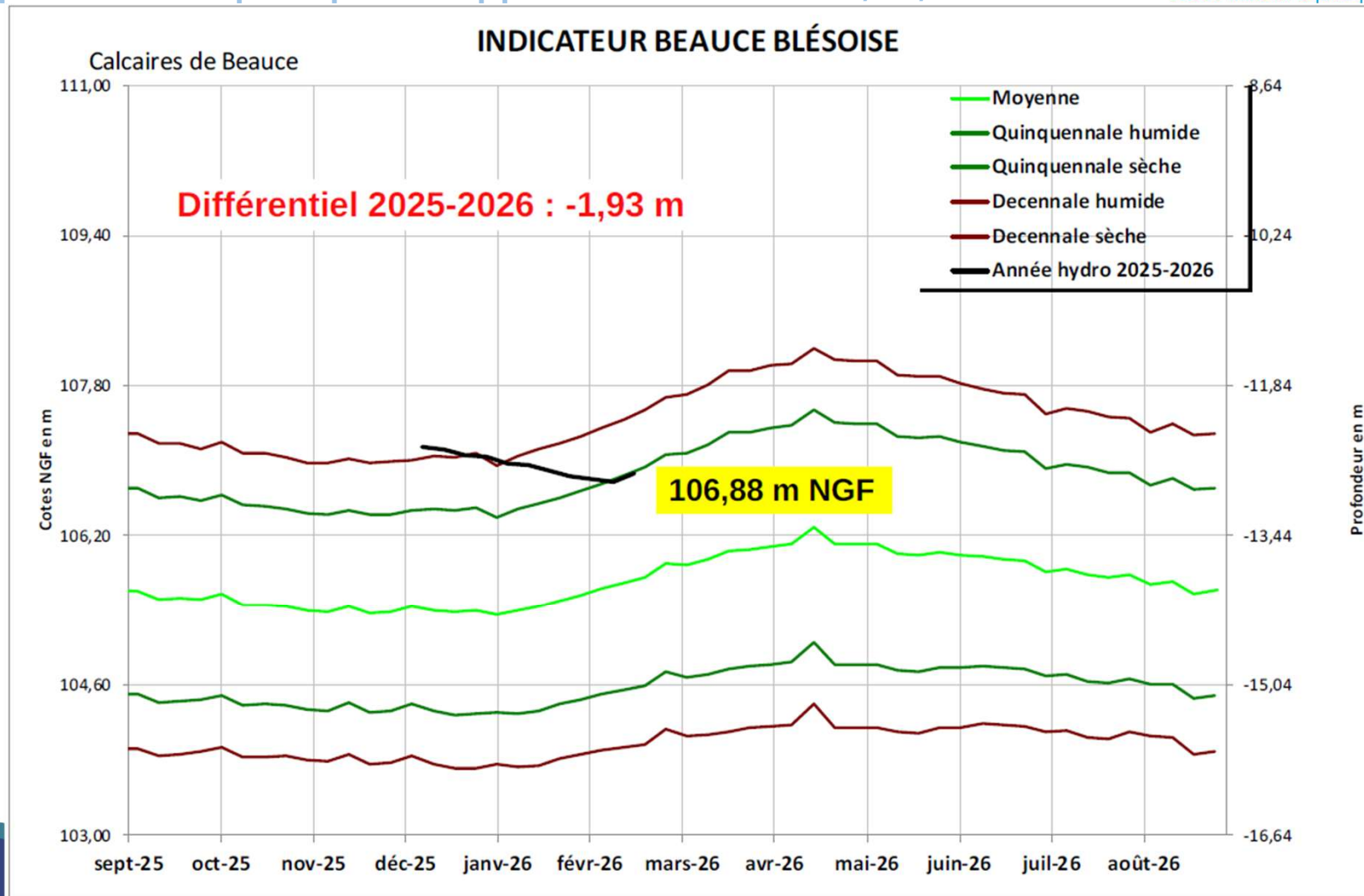
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



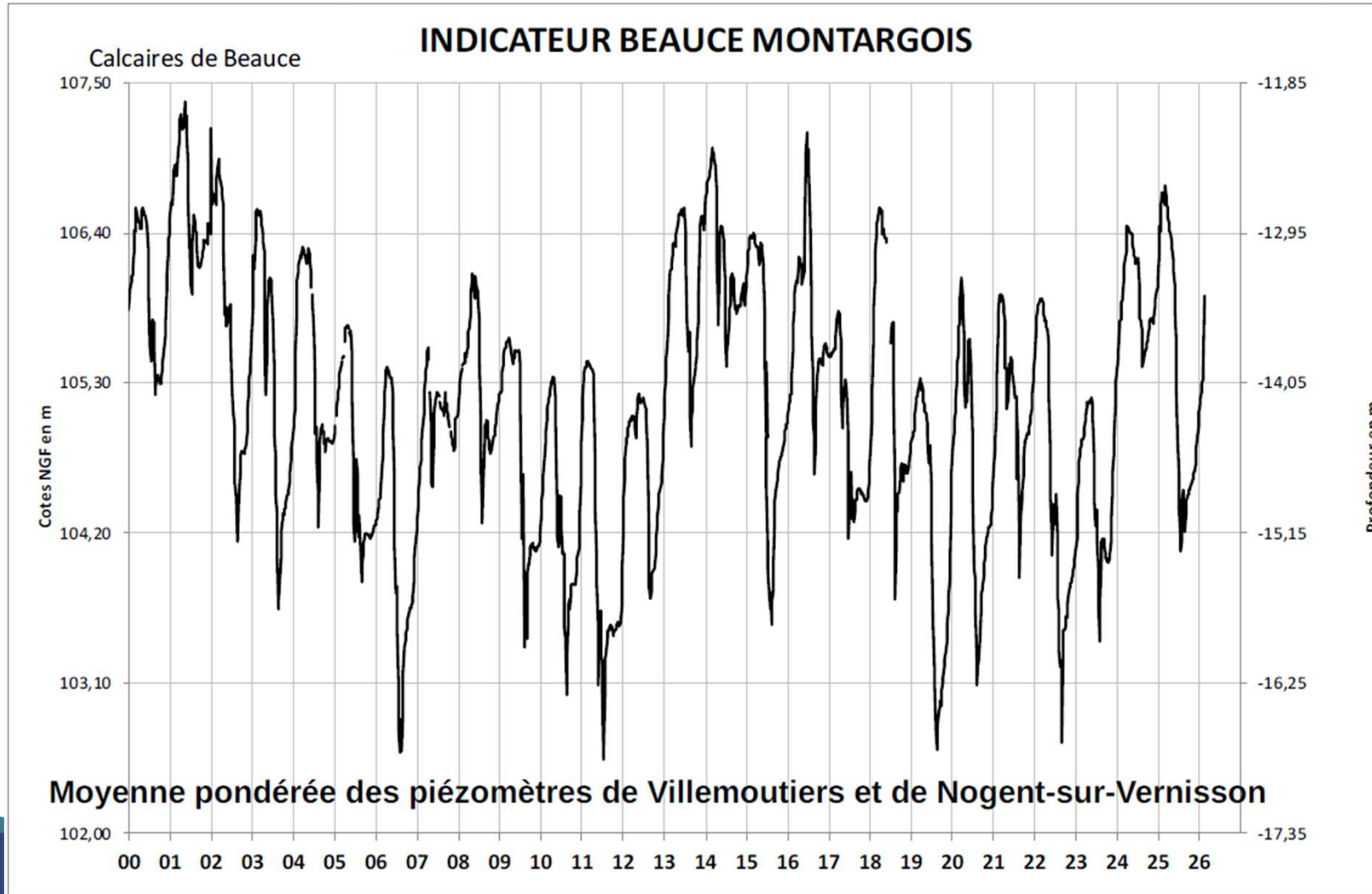
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



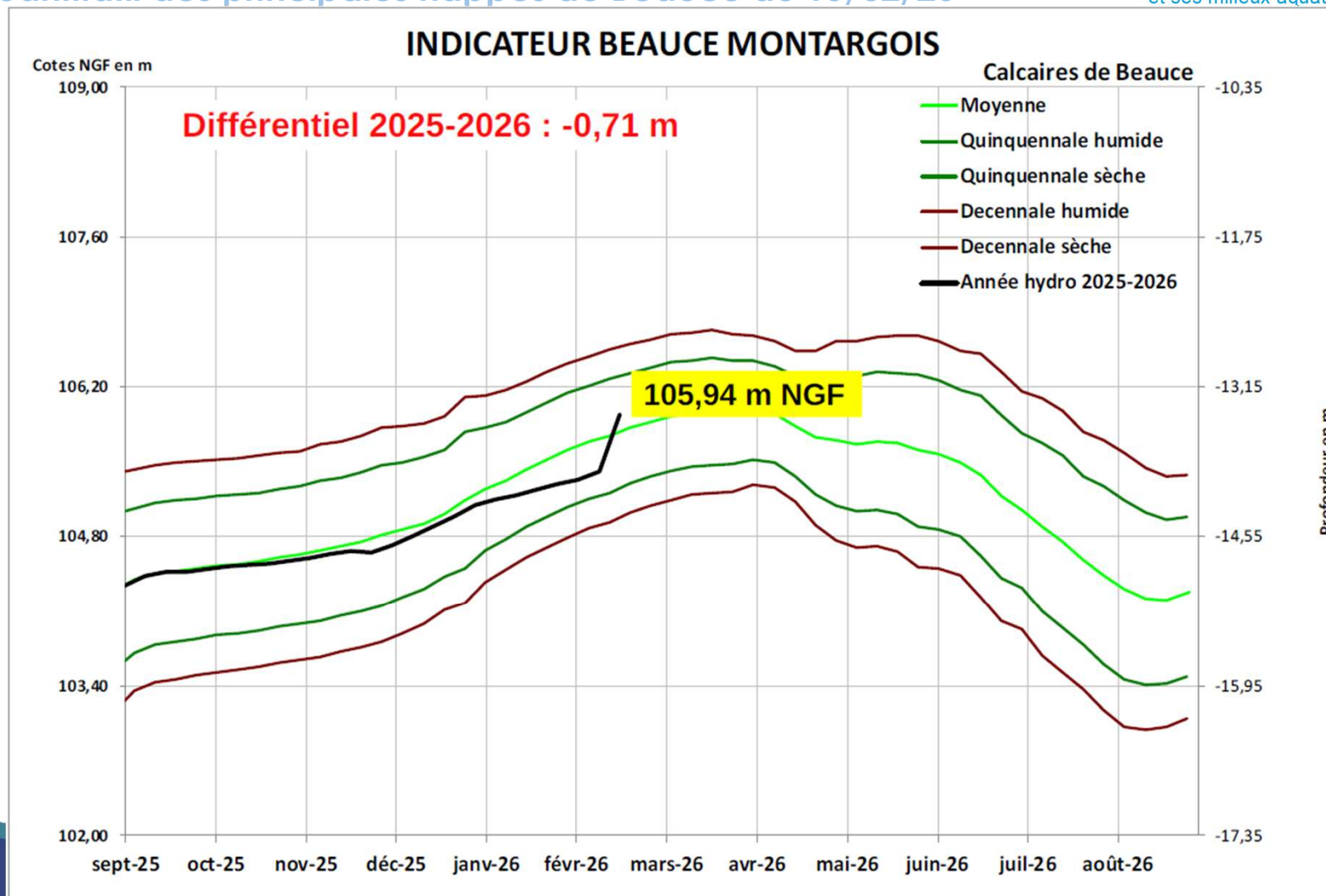
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



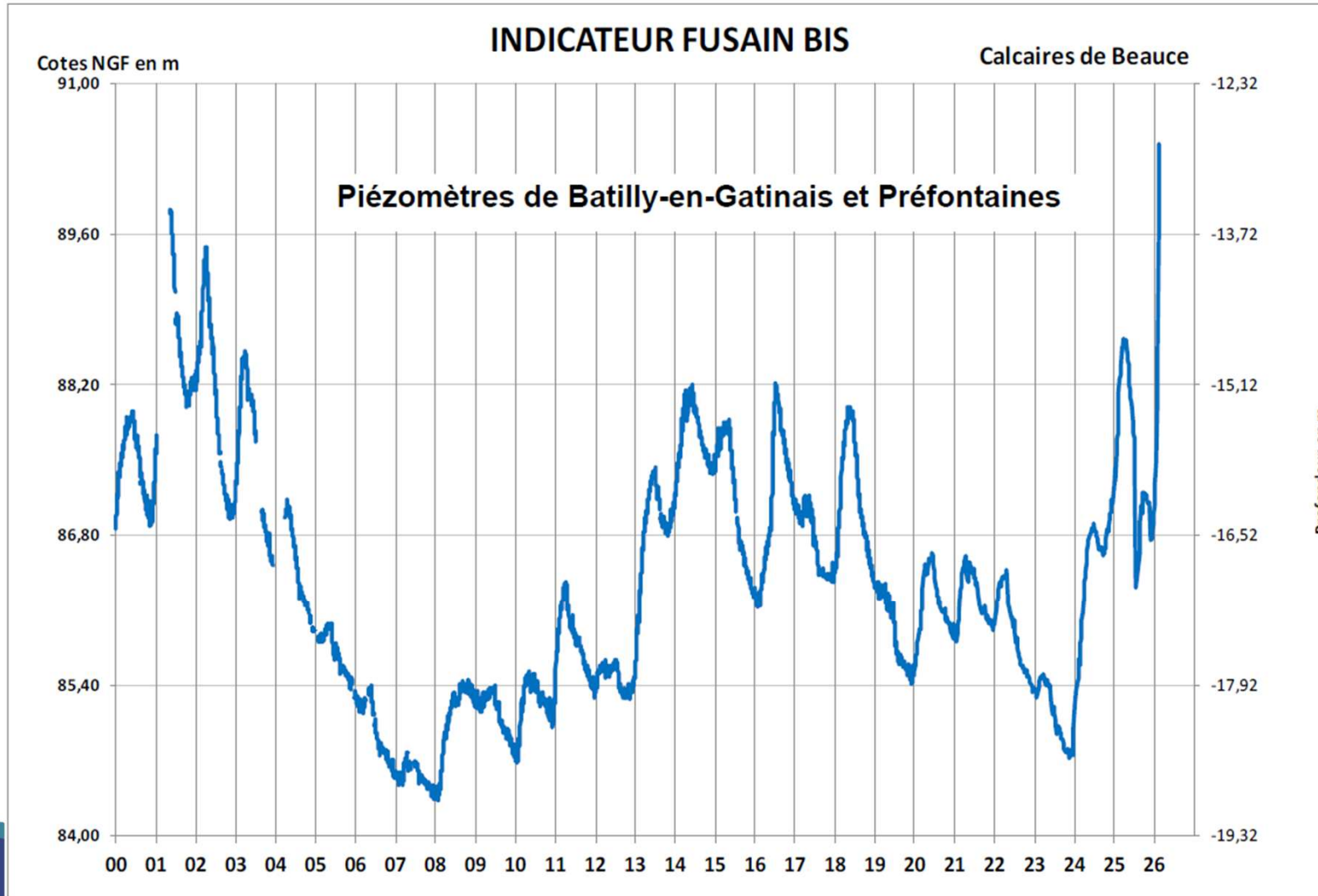
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



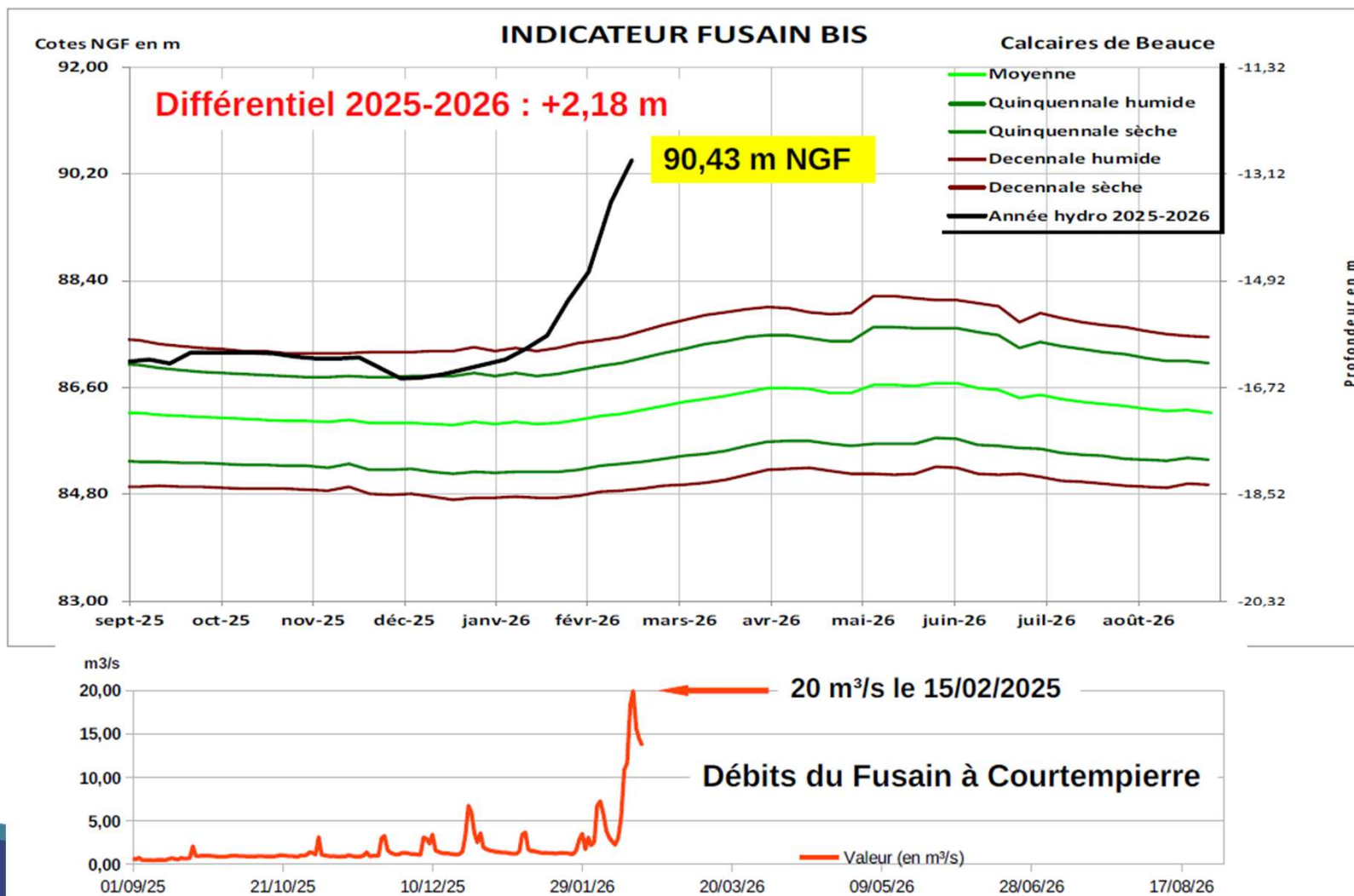
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



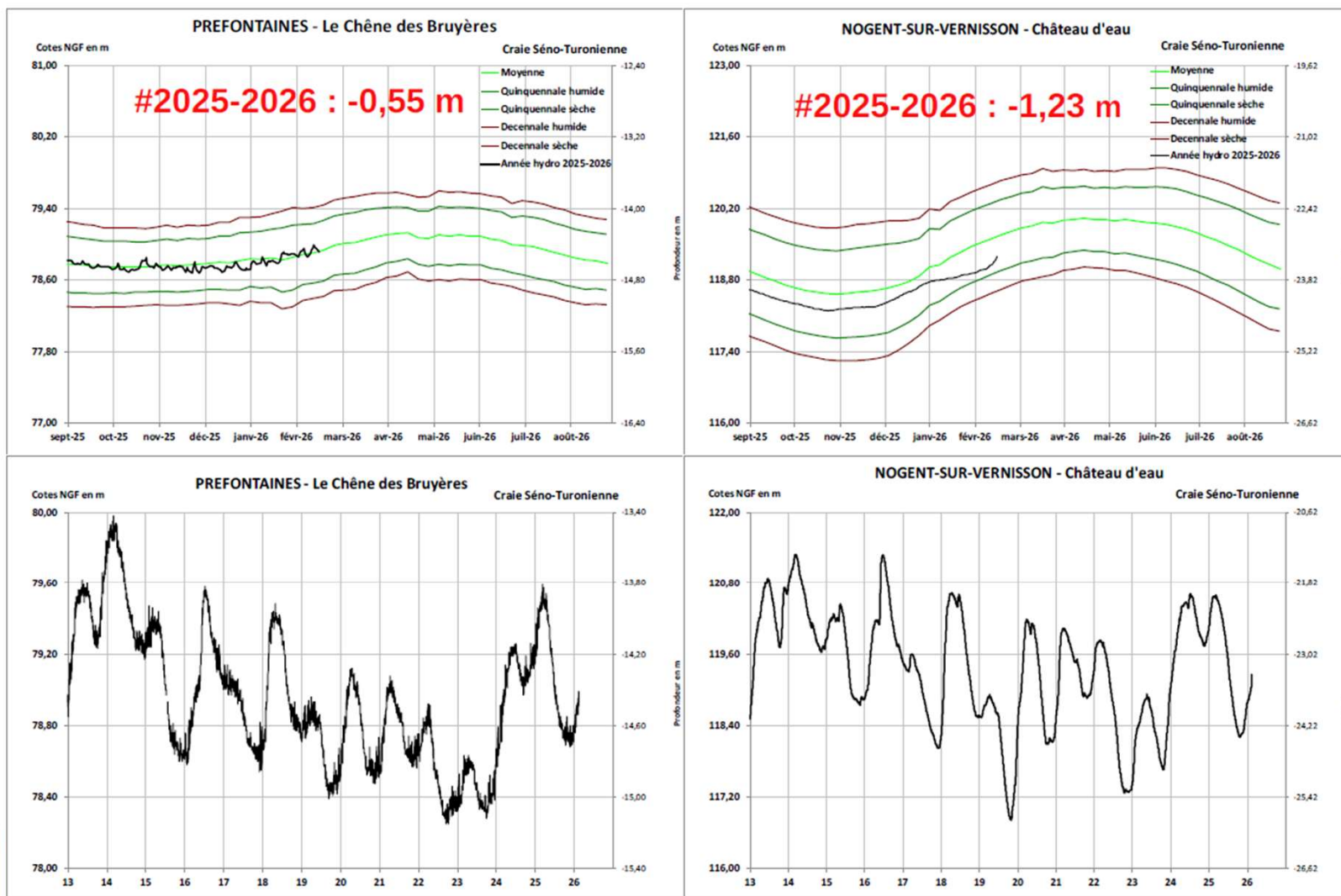
Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

Nappe de la Craie à Préfontaines et Nogent-sur-Vernisson



les associés

3. Etat q



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/suivi-des-nappes-en-centre-val-de-loire-a4144.html>

Site Web DREAL-Centre Val de Loire www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Thématiques/Eau/Ressources en eau - Quantité

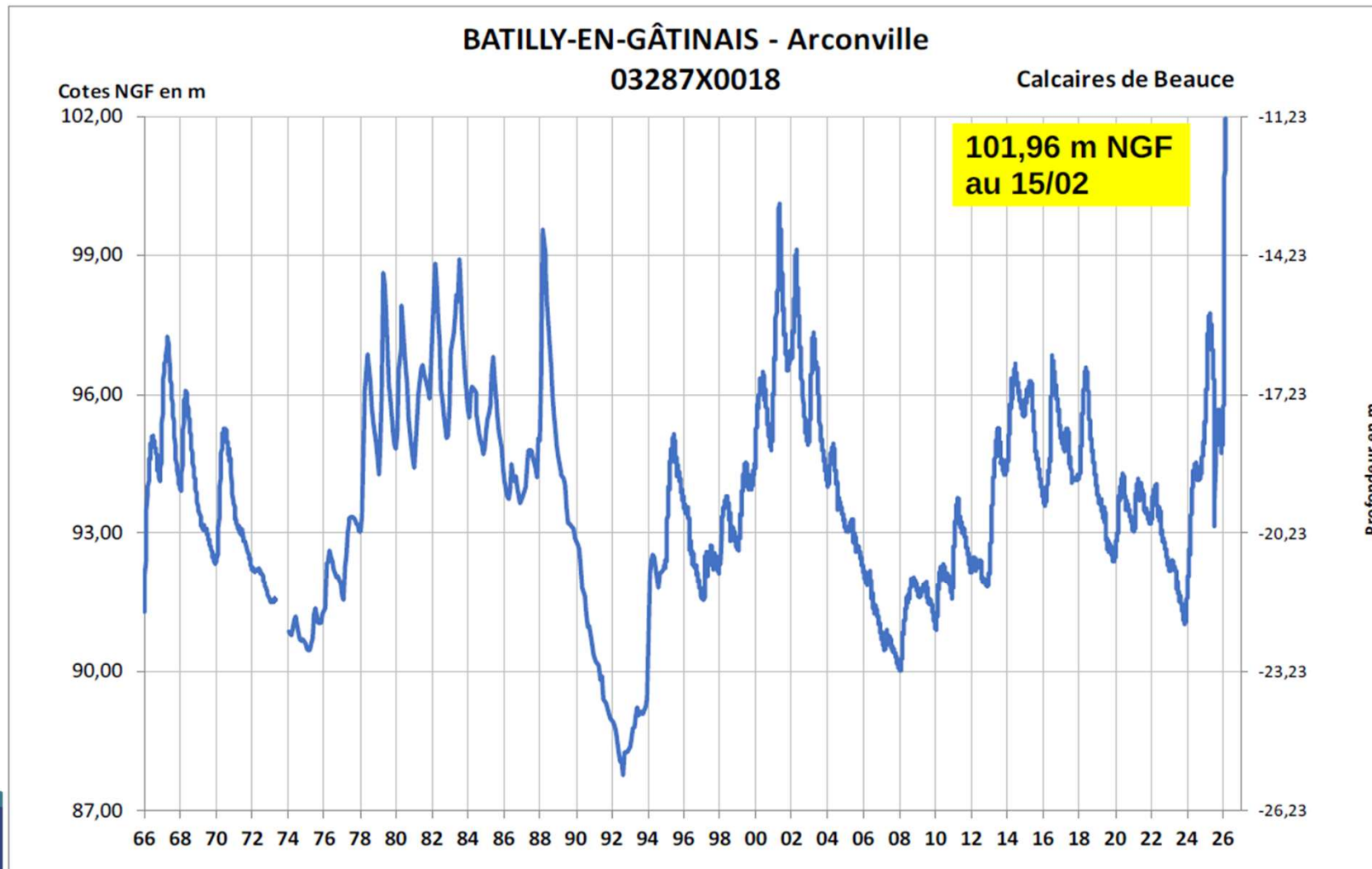
Merci de votre attention !

**DREAL Centre-Val de Loire
Département Eau et Bassin Loire Bretagne
Unité Gestion Quantitative (UGQ)**

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



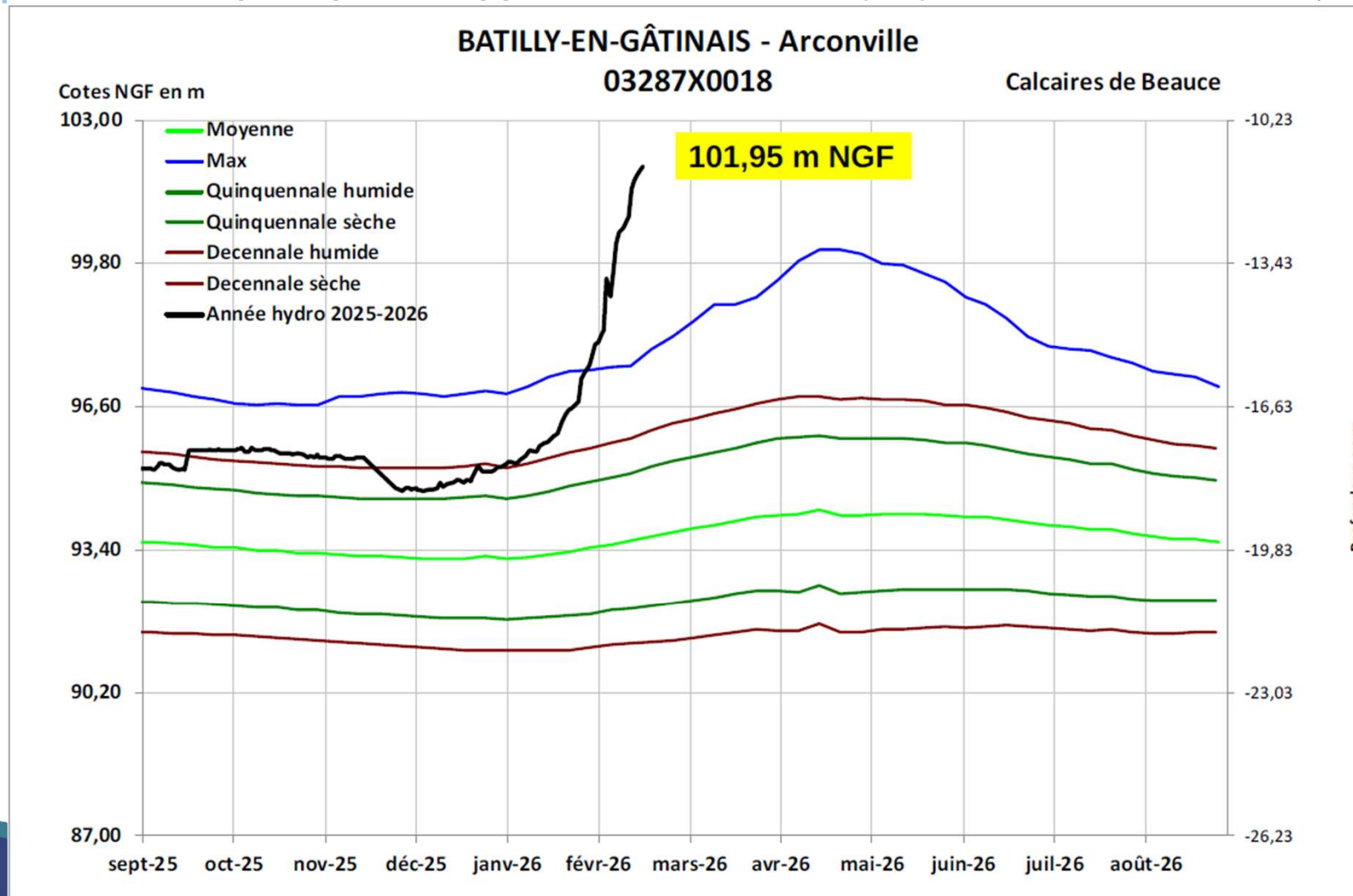
3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



3. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



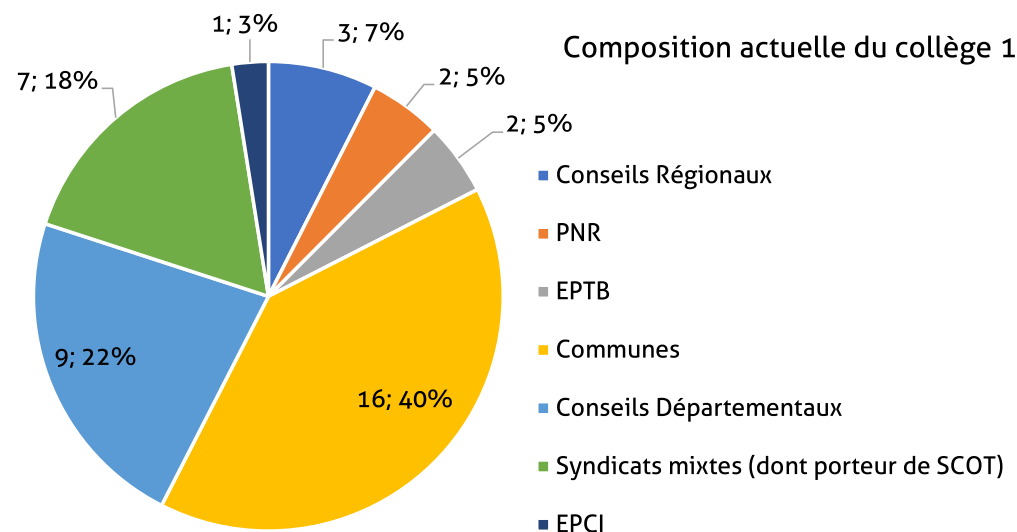
**4. Gouvernance - Arrêté de CLE :
évolution de la composition du
collège n°1**

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



4. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

L'arrêté modificatif de CLE du SAGE de la Nappe de Beauce modificatif du 15 février 2022 identifie 40 membres (sur 77) dans le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :



Cet arrêté arrivera à échéance le 9 février 2027.

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



4. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

Dans l'objectif d'anticiper cette échéance, des échanges avec les membres du collège des représentants de l'Etat ont permis de lister les différentes options quant à la recomposition de l'arrêté de CLE :

Option 1

- A l'issue des élections municipales : Combler les sièges vacants du collège des élus
- A la **rentrée de sept. 2026** (suite désignation / élection des membres des EPCI/SM), réunion d'une CLE plénière pour **élire un nouveau président**, les vice-présidents et bureau
- En février 2027, prise d'un nouvel arrêté de composition de CLE
- **Début mars 2027**, réunion d'une CLE plénière pour **élire un nouveau président**, les vice-présidents et bureau

Option 2

- Avant les élections de mars 2026 : Vote de la CLE sur une fin de mandat anticipé
- A l'été 2026 : prise de l'arrêté de composition de CLE, abrogeant l'AP actuel
- A la **rentrée de sept. 2026** : 1ere réunion plénière de la CLE renouvelée, **élection du président** et des vice-présidents + désignation du nouveau bureau

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



4. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

	Avantages	Inconvénients
Option 1	• Respect des dispositions du R. 212-31 du CE ;	• Obligation d'une seconde CLE d'installation à l'échéance de l'AP actuel ; • Complexité administrative à moyen terme.
Option 2	• Permet de réunir une CLE d'installation unique dès que les élus seront désignés ; • Permet de respecter plus rapidement les objectifs de la feuille de route du SAGE ; • Permet de respecter les dispositions du guide SAGE • Rend possible une formation rapide des nouveaux élus.	• Envisageable mais complexité réglementaire ; • Soumis à validation de la CLE du 12 mars.

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



4. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

Lors de la CLE du 19 janvier, il a également été proposé de concerter l'ensemble des membres afin de valider un scénario de composition du Collège des élus fondé sur les principes suivants :

- Assurer la représentation de l'ensemble des structures compétentes en matière de GEMAPI ;
- Sur les zones non couvertes (« zones blanches »), privilégier, lorsque cela est possible, l'intégration des EPCI ;
- Proposer aux PETR du Gâtinais Montargois et/ou de Beauce Gâtinais en Pithiverais de siéger en tant que porteur(s) de SCoT ;
- Veiller à maîtriser le nombre total de sièges attribués aux collectivités territoriales, afin de garantir un fonctionnement équilibré et efficient du Collège.

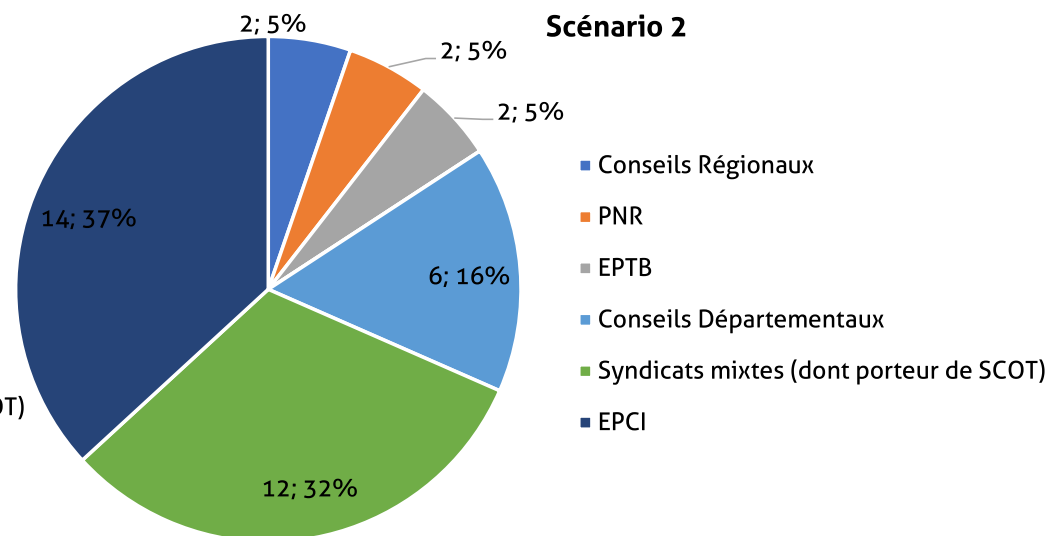
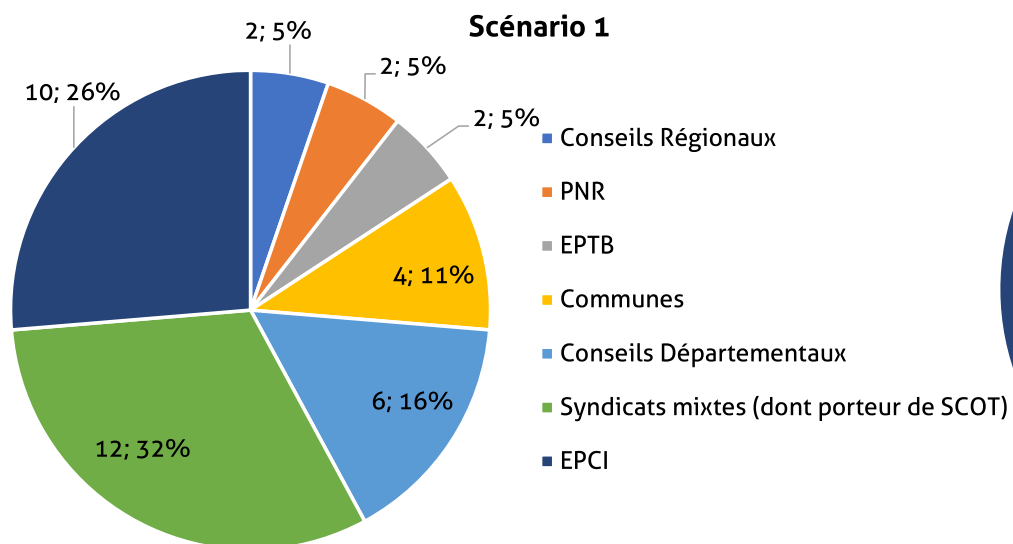
Objectifs : Concilier représentativité des acteurs concernés, cohérence territoriale et efficacité de la gouvernance conformément à la feuille de route 2024-2028 du SAGE

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



4. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

Il est proposé aux membres du bureau de valider les scénarios suivants avant l'envoi de la concertation dématérialisée aux membres de la CLE :



La principale différence réside dans le nombre de sièges alloués aux Collectivités Territoriales.

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers – Période
de transition

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers – Période de transition

- **Il est proposé que les affaires courantes soient suivies par la Présidente de la CLE, Madame Bévière, qui assurera l'intérim jusqu'à la CLE d'installation ;**
- **Les affaires courantes comprennent :**
 - Les avis de la CLE (PLUi, DLE, etc.)
 - Le suivi des études et les travaux de la CLE déjà lancés ;
 - La validation des documents (communication, courriers, etc.)

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



Sage

Nappe de Beauce
et ses milieux aquatiques associés



5. Points divers –
Règlement intérieur de
la CLE

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers – Règlement intérieur de la CLE

Propositions de modification des articles :

Article 3 : Structure porteuse

- « La gestion administrative et financière ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt général pour le territoire du SAGE sont assurées, depuis le 1^{er} janvier 2026, par ~~le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais~~ (nommé par la suite PETR) l'EPAGE du Bassin du Loing, en tant que structure porteuse et non pour son propre compte. »
- « ~~Le PETR L'EPAGE~~ met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Les modalités sont prévues dans un protocole d'accord passé entre la CLE et ~~le PETR L'EPAGE~~. »

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers – Règlement intérieur de la CLE

Propositions de modification des articles :

Article 6 : Fonctionnement de la CLE

- « Les réunions de la CLE se tiennent en présentiel. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, des modalités hybrides pourront être envisagées, sous réserve que la salle de réunion dispose des conditions techniques adaptées (connexion wifi, équipements...). »

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers –
Communication

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



5. Points divers – Communication

Il est proposé de lancer une campagne de communication à destination des nouveaux élus suite aux élections municipales (début avril) :



Création du « Guide de l' élu »
et mot de Madame la Présidente

Réalisation : Interne

Diffusion :

- 1^{ère} semaine d'avril
- Mairies, intercommunalités et collectivités territoriales de la Nappe de Beauce (y compris services en lien avec la ressource en eau)

Avis du bureau de la CLE

Bureau de la CLE
SAGE Nappe de Beauce



**PROCHAINE REUNION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**Jeudi 12 mars 2026 à 09h30 à
Dadonville (45)**

Bureau de la CLE - SAGE Nappe de Beauce

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Contacts :

SAGE Nappe de Beauce

sage.beauce@epageloing.fr

Babacar KANDJI

Animateur SAGE Nappe de Beauce

b.kandji@epageloing.fr

mobile 07 50 74 25 32

Nina BOUDEHRI

Animatrice SAGE Nappe de Beauce

n.boudehri@epageloing.fr

mobile 07 50 74 25 31

